

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle inter-entreprises et intra-entreprise par ATOOUT FORMATION.

Organisation des stages

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans nos locaux à Vannes

Inter : organisation d'une formation dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Modalités de la formation

Nature de l'action de formation

Les actions de formation assurées par ATOOUT FORMATION entrent dans le champ de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Descriptif et programme des formations

Le contenu des programmes tels que communiqués en présentation sont fournis à titre indicatif. Le ou les intervenant-e-s en charge de la pédagogie se réservent le droit de les adapter à la dynamique de groupe, au niveau des participants, à l'actualité professionnelle et aux évolutions réglementaires.

Attestation de fin de formation

Conformément à l'article L.6353-1 du code du travail, à l'issue de la formation, ATOOUT FORMATION délivre au Stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Inscription

Pour inscrire un ou plusieurs collaborateurs à nos sessions de formation inter-entreprises, le Client doit nous retourner le bulletin d'inscription dûment complété, par courrier, par mail ou directement sur notre site, au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du stage.

Une confirmation de l'inscription vous sera adressée en retour.

Si le client confie son budget de formation à un OPCO, il lui appartient de vérifier que toutes les informations relatives à l'inscription ont bien été transmises à l'OPCO et que les fonds requis sont disponibles.

Convocation / Convention

Après réception de la commande, seront adressées au client :

- ▶ Une convention de stage en double exemplaire dont un doit nous être retourné signé avant le début du stage, accompagné de la liste des participants ;
- ▶ Une convocation avec les données relatives à la session de formation (intitulé, dates, horaires, plan d'accès aux locaux, etc.).

Le Client a la charge d'en informer les participants. Il lui appartient de s'assurer de l'inscription des participants et de leur présence à la session de formation initialement prévue.

Prix / Règlements

Non assujettis à la TVA art. 26.4-4° a. du code du CGI, nos prix sont nets.

Ces prix comprennent :

- les frais pédagogiques ;
- les supports remis aux stagiaires ;
- les pauses-café servies aux stagiaires ;
- les frais de déplacement et de repas de nos formateurs.

Ces prix ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires.

L'acceptation de nos offres implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part. Aucun escompte ne sera accordé dans le cas d'un règlement anticipé.

Règlement par le Client

Les factures sont payables à ATOOUT FORMATION, à réception.

Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n°2008-776), en cas de retard du paiement, de plein droit et sans mise en demeure préalable, le Client s'engage à verser à ATOOUT FORMATION, une pénalité de retard calculée avec un intérêt annuel égal à trois fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur à l'échéance, majoré de 10 %, calculé par mensualité. Tout mois civil commencé est dû en totalité en ce qui concerne l'intérêt.

Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- ▶ de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- ▶ de l'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription ou le devis ;
- ▶ de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si ATOOUT FORMATION n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant. Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n°2008-776), en cas de non respect du délai de paiement, nous appliquerons un taux de pénalité selon le taux en vigueur.

Conditions d'annulation et de report

ATOUT FORMATION se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation. Le Client en est informé dans les plus brefs délais, il peut choisir une autre date dans le calendrier des stages ou annuler sa demande d'inscription.

Dans le cadre de ses prestations de formation, ATOUT FORMATION est tenu à une obligation de moyens vis-à-vis de ses Clients et Stagiaires, non une obligation de résultats. ATOUT FORMATION ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence (maladie ou accident d'un intervenant, grèves ou conflits sociaux externes, désastres naturels et incendies, interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ATOUT FORMATION. ATOUT FORMATION s'accorde alors le Client sur un nouveau calendrier de formation et aucun dédommagement ne peut être demandé.

En l'absence d'accord sur de nouvelles dates de formation, le client est tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par ATOUT FORMATION.

En cas d'annulation par le Client, toute session de formation commencée est due dans sa totalité.

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Les retenues détaillées ci-après ne pourront en aucun cas avoir le caractère libératoire d'une dépense de formation.

Pour les stages inter-entreprises :

Pour toute annulation signifiée la veille ou le jour même du démarrage de la session de formation, le montant intégral restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les stages intra entreprise :

Pour toute annulation signifiée moins de 3 jours francs ouvrables avant le début de la formation, 70% du montant de la session de formation resteront immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire. Pour toute annulation signifiée la veille ou le jour même du démarrage de la session de formation, le montant intégral restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, une possibilité de report dans les 6 mois est offerte au Client, auquel cas 75% de cette indemnité seront abondés au coût de cette nouvelle session décidée d'un commun accord entre ATOUT FORMATION et le Client.

Règlement intérieur

Les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur. Ils en seront informés en début de session et attesteront en avoir pris connaissance.

Confidentialité et communication

ATOUT FORMATION et le Client s'engagent à la sauvegarde de la confidentialité des informations et documents relatives à la formation. ATOUT FORMATION s'engage à ne pas divulguer les informations transmises par le Client, autres que celles nécessaires à l'organisation de la prestation et exclusivement à l'intention des partenaires intervenants.

Le Client accepte de faire figurer ses références par ATOUT FORMATION en tant que client de ses formations. Ainsi, le Client autorise expressément ATOUT FORMATION à citer son nom ainsi qu'une description factuelle de la prestation parmi ses références, sur les supports de communication d'ATOUT FORMATION, outre les rapports d'activités et autres documents exigibles au titre des dispositions réglementaires ou comptables.

Propriété intellectuelle

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle, les contenus et supports pédagogiques mis à disposition du Client ou des Stagiaires par ATOUT FORMATION dans le cadre des formations constituent des œuvres originales d'ATOUT FORMATION ou le cas échéant de ses fournisseurs de licence.

À ce titre sont interdites la diffusion, l'exploitation, la reproduction et l'adaptation de tout ou partie de ces documents, à moins d'un accord exprès d'ATOUT FORMATION.

Protection des données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi N° 2004-801 du 06 aout 2004, les informations demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription par ATOUT FORMATION. Le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées. Il suffit pour exercer ce droit d'adresser une demande par courrier postal à la Direction d'ATOUT FORMATION.

Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ATOUT FORMATION et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance du lieu de l'action de formation.